

**BNP Paribas**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières  
donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

**Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2025 – 24ème résolution**

**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. au capital de €2.188.160  
572 028 041 R.C.S. Nanterre  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

**Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2025 - 24ème résolution**

A l'Assemblée Générale

**BNP Paribas**

16, boulevard des Italiens  
75009 PARIS

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas, pour un montant maximal de 44 millions d'euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration en cas d'émission d'actions et de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Fait à Paris-La Défense, le 10 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

ERNST & YOUNG et Autres

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink.

Damien Leurent

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink.

Jean-Vincent Coustel

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink.

Olivier Drion